

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéité

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 1 de 10

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéité

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Produits d'étanchéité

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG  
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51  
Place, Lieu: 9401 Rorschach  
Suisse  
Téléphone: +41 71 844 12 12  
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,  
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,  
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

##### Marquage spécial

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

#### 2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéité

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 2 de 10

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

#### 3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119489379-17-xxxx N°CE 236-675-5 CAS 13463-67-7	Dioxyde de titane	< 5 %	Carc. 2; H351.
REACH 01-0000017860-69-xxxx N°CE 432-430-3	Masse de réaction de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl) amino]éthyl]octadécanamide et N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécanamide)	< 5 %	Aquatic Chronic 4; H413.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec la peau: Risque d'irritation en cas de contact prolongé.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéité

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 3 de 10

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: gaz nitreux, acide chlorhydrique, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Nettoyage des appareils avec de l'eau et un détergent ou avec un solvant, par ex. le xylène.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'abri des appareils électriques, des flammes directes, des sources de chaleur et des étincelles.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stocker uniquement dans les récipients d'origine hermétiquement fermés et à température ambiante.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger de l'humidité ambiante et de l'eau.

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Durée de conservation: 12 mois. Matériau approprié: Matière plastique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéité

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 4 de 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
13463-67-7	Dioxyde de titane	Suisse: VME	3 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)

DNEL/DMEL: Indication sur Masse de réaction de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide):  
DNEL ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 35,24 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 10 mg/kg bw/d  
DNEL consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 5 mg/kg bw/d

PNEC: Indication sur Masse de réaction de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide):  
PNEC Eau (eau douce): 0,009 mg/L  
PNEC Eau (eau de mer): 0,001 mg/L  
PNEC station d'épuration: 100 mg/L  
PNEC sédiment (eau douce): 384 mg/kg dw  
PNEC sédiment (eau de mer): 38,4 mg/kg dw  
PNEC terre: 52,1 mg/kg dw  
PNEC par voie orale: 222,2 mg/kg dw

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.  
Type de gants: Matière plastique  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéité

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 5 de 10

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: pâteux Couleur: différent selon la teinture
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 100 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Difficilement combustible.
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 1,6 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité:	soluble dans solvants organiques
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéité

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 6 de 10

### 10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Tenir à l'abri des appareils électriques, des flammes directes, des sources de chaleur et des étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.  
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.  
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.  
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.  
Sensibilisation cutanée: Manque de données.  
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.  
Cancerogénité: Manque de données.  
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.  
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.  
Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: Indication sur Masse de réaction de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide):  
DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg  
DL50 Rat, dermique: > 2.000 mg/kg  
Indication sur Dioxyde de titane:  
DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg (OCDE 401)  
CL50 Rat, par inhalation (poussières): > 5,09 mg/L/4h (OECD 403)

### Symptômes

Après contact avec la peau: Risque d'irritation en cas de contact prolongé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéité

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 7 de 10

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Masse de réaction de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide):  
Toxicité pour le poisson:  
CL50 Oncorhynchus mykiss: > 1.000 mg/L/96h  
Toxicité pour la daphnia:  
EC50 Daphnia magna (puce d'eau géante): > 1.000 mg/L/48h  
NOEC Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,9 mg/L/21d  
Toxicité pour les algues:  
EC50: 85 mg/L/96h  
Indication sur Dioxyde de titane:  
Toxicité pour le poisson:  
CL50 poissons: > 1.000 mg/L  
Toxicité pour la daphnia:  
EC50 invertébrés d'eau douce: > 1.000 mg/L  
EC50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 27,8 mg/L  
NOEC Daphnia magna (puce d'eau géante): >= 2,92 mg/L/21d  
Toxicité pour les algues:  
EC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte), taux de croissance: > 100 mg/L/72h (OECD 201)  
EC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte), taux de croissance: 61 mg/L/72h (EPA 600/9-78-018)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur Masse de réaction de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide):  
Biodégradabilité: 20 %/28 d, n'est pas facilement biodégradable

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Indication sur Masse de réaction de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide) et 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide et N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide):  
log Kow: >6 (EU A.8), Bioaccumulant  
Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

#### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une introduction dans l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéite

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 8 de 10

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Code de déchet: 08 04 10 = Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09  
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ou l'environnement.

##### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique  
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:  
néant

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:  
Non réglementé

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:  
néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:  
néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéite

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 9 de 10

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

1,35 % en poids = 21,88 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

##### Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

max. 1,35 % en poids = 21,88 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH212 = Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 1153, SMP Colle et mastic d'étanchéité

Numéro de matière PF1153

Mise à jour: 23.4.2021  
Version: 8.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 13.8.2021  
Page: 10 de 10

### Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise  
CAS: Service des résumés chimiques  
CFR: Code des règlements fédéraux  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL: Dose dérivée sans effet  
EC50: Concentration efficace 50%  
CE: Communauté européenne  
EN: Norme européenne  
UE: Union européenne  
IATA: Association du transport aérien international  
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
CL50: Concentration létale médiane  
DL50: Dose létale 50%  
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
NOEC: Concentration sans effet observé  
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail  
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique  
PNEC: Concentration prédite sans effet  
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

### Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Étiquette  
Modification dans la section 3: Composition / informations sur les composants  
Mise à jour d'ordre général

Créée: 26.4.2010

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

